

# Concernés par le DON DE SPERME



Vous êtes enfant, parent ou donneur



Vous souhaitez partager vos questionnements avec des professionnels :

Société Suisse de Médecine de la Reproduction (SSMR)

Commission FertiForum – **Consultations**

[www.sgrm.org](http://www.sgrm.org)

Tout enfant conçu par don de sperme à partir de 2001 et âgé de 18 ans révolus a la possibilité, s'il en fait la demande, d'obtenir de l'Office fédéral de l'état civil des informations relatives au donneur (art 24, al.2, LPMA, 2001).



Certains feront le choix d'obtenir ces informations et souhaiteront éventuellement une rencontre avec le donneur. Ce moment-clé peut soulever des interrogations et susciter des émotions autant chez l'enfant, les parents et/ou chez le donneur, qui a le droit de refuser une telle rencontre.



A toutes les étapes de ce processus, nous pouvons vous accompagner dans vos réflexions :

Société Suisse de Médecine de la Reproduction (SSMR)

Commission FertiForum – Consultations

[www.sgrm.org](http://www.sgrm.org)

